

Sommaire :

Un premier congrès confédéral et révolte contre le démantèlement des services publics (page 2)

Les décisions importantes du congrès de Marseille (page 3)

UNATOS et droit syndical (page 3)

La solidarité ne doit pas devenir un délit (page 3)

Permanence juridique de la ligue des droits de l'homme (page 3)

Composition du CDFD (page 4)

Un voeu du CDEN (page 5)

Partenariat Public Privé dans l'Yonne (page 5)

Une désastreuse préparation de rentrée 2007 dans les collèges (page 5)

Déclaration unitaire au Comité Technique Paritaire Départemental (page 6)

Le décret Robien ne doit pas survivre à la présidentielle (page 7)

François Patriat, président du conseil régional, a reçu les organisations syndicales académiques d'enseignants (page 8)

Déclaration FSU au CESR sur les schémas régionaux des formations sanitaires et sociales en Bourgogne (page 8)



Dispensé de timbrage CHALON C.D.I.S.

Peut-on avoir confiance dans les chiffres du chômage ? (page 9)

La grève du 29 mars 2007 à l'ANPE (page 10)

La prime de retour à l'Emploi (page 11)

Du nouveau dans les aides sociales de la Fonction Publique (page 11)

Les infirmières de l'Education Nationale (page 12)

Publicité Crédit Mutuel (page 12)

Editorial N° 74

Le sommaire parle de lui même et servira d'édito, en précisant que le congrès de Marseille de fin janvier a donné comme orientations la création d'une structure régionale FSU, de sections de retraités, d'aller vers plus de parité et un renouvellement des responsables, et bien sûr de continuer à développer la FSU.

Témoignage d'un délégué de la FSU de Saône et Loire

Un premier congrès fédéral

Vème Congrès FSU de Marseille du
29 janvier au 2 février 2007 :

Lorsqu'on milite au sein d'un syndicat national, le rôle et l'organisation de la FSU sont souvent flous, les raisons d'y adhérer, bien souvent opaques.

Syndiqué au SNPES/PJJ/FSU 71 depuis 2000 et Secrétaire Régional Alsace Bourgogne Franche Comté depuis 2004, mes contacts avec les camarades de la FSU se limitaient à quelques rencontres lors des manifs, à de brefs échanges lors des Comités Régionaux SNPES organisés au sein des locaux des Sections Départementales.

Pour ainsi dire, c'est lors du congrès départemental 71 puis de celui de Marseille que j'ai pu évaluer toute la dimension fédérale de notre organisation.

Au fil des Commissions Administratives Nationales du SNPES-PJJ mais aussi lors des débats au sein de ma section, je me suis souvent posé la question des motivations de notre adhésion à la fédération, quel intérêt, quel rôle alors que la FSU est très souvent considérée comme la fédération des syndicats de l'Education Nationale, principalement du SNES et du SNUIPP ?

Ma participation aux trois derniers congrès SNPES (Saint Denis, Martignes et Lille) m'a familiarisé avec cette instance et j'ai pu porter toute mon attention à l'organisation interne de la fédération. Découvrir les syndicats nationaux qui se cachent derrière des sigles proche de l'onomatopée, identifier les tendances et leurs imbrications, côtoyer des camarades de tous horizons, ou tout du moins de la fonction publique.

Parce qu'au delà des revendications propres à nos champs d'interventions respectifs, c'est la défense d'un service public unitaire qui nous anime même si parfois l'ardeur des débats peut faire penser à des querelles de clocher ...

Cette volonté de faire passer au sein de la FSU nos convictions, nos valeurs (par les échanges en commission, l'élaboration commune des textes de congrès notamment) constitue, il me semble, la force de notre fédération. Sans cette volonté de " se rassembler ", d'agir " tous ensemble ", y compris par des contraintes de fonctionnement (le " trépied " (SN, SD, tendances), la majorité qualifiée (70%) ...), les débats seraient stériles, l'action syndicale paralysée !

Les revendications prennent sens lorsqu'elles sont votées à 80 voire 90% des suffrages exprimés...

Les capacités d'élaboration sont incontestables et la finesse des contenus des textes de congrès en témoigne. Toute la difficulté à faire vivre notre fédération, à gagner des luttes relève alors de notre capacité à tous nous mobiliser massivement sur l'ensemble de nos revendications.

Certains d'entre nous peuvent se sentir isolés dans la lutte lorsque les camarades des autres syndicats nationaux ne se joignent pas à notre mobilisation (même s'ils la soutiennent) parce qu'ils ne se sentent pas directement concernés par les attaques auxquelles nous avons à faire front tour à tour, à résister chacun dans notre coin.

Ce congrès m'a montré à quel point, avec la même application, la même méthode, les gouvernements successifs n'ont de cesse que de transformer les différents secteurs de la fonction publique en réduisant le nombre de titulaires, en rationalisant les moyens dans le seul but d'une flexibilité basée sur l'obligation de résultats alors que nous parlons d'humains !

Particulièrement sensibilisé à la justice des mineurs et aux transformations des missions de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, notamment suite aux lois Perben 1 et 2 mais peut être bientôt à celle dite de Prévention de la Délinquance, j'ai retenu les propos à la tribune d'une camarade du SNEPAP reprenant Victor Hugo :

" Quand on ouvre une école, on ferme une prison ! "

Eh bien tu as raison Sophie maintenant " ils ouvrent des prisons et ferment des écoles ! ".

Ce constat nous pouvons le faire tous ensemble parce que nous intervenons dans l'ensemble de la fonction publique et de près ou de loin, nous sommes tous concernés par cette casse de la fonction publique et ce choix de société.

Quand on enferme massivement des individus, quand on surcharge les classes pour réduire le nombre d'enseignants, quand on brade la culture, quand on privatise le service public, quand on met au service du profit la recherche ou quand on ferme un hôpital ; c'est à l'ensemble de la société qu'on s'attaque, c'est à chacun d'entre nous !

Quand nous aurons intégré cette logique au point de faire converger nos mobilisations pour descendre unis et solidaires dans la rue (comme nous avons su le faire récemment), nous pourrions être fiers de la richesse et de la diversité de nos analyses et nous gagnerons encore des luttes !

Nicolas JUSTAL

Les décisions importantes du Congrès de Marseille

Création de Conseils Fédéraux Régionaux

Une réunion de la coordination régionale a mis ce sujet à l'ordre du jour de la réunion du 12 avril 2007

Création de Sections Fédérales de Retraités

Les problèmes des retraités relèvent plus du niveau départemental que du niveau régional, la priorité sera mise sur la création de sections départementales.

Consultation des adhérents pour une adhésion éventuelle à la Confédération Syndicale Internationale

Cette consultation aura lieu entre le 1er mai et le 1er juin 2007.

Pas de nouvel élargissement des frontières de la FSU mais syndiquer un maximum dans les frontières actuelles.

Au niveau national, le syndicat des infirmières a lancé une campagne de syndicalisation des infirmières hospitalières. Le SNU-CLIAS continue son travail de syndicalisation dans la fonction publique territoriale.

Etoffer le secrétariat général en nommant des secrétaires adjoints.

L'accord sur le choix des secrétaires adjoints donne lieu à des négociations difficiles entre les syndicats nationaux et les tendances.

Parité, durée des mandats, lien des responsables avec une activité professionnelle

Le congrès n'a pris aucune mesure coercitive, mais "la fédération créera les conditions et mettra en oeuvre une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes, en invitant les syndicats, les sections départementales et les tendances à rechercher la parité dans la composition des instances et délégations fédérales, une limitation de la durée des mandats des responsables et favorisera le maintien de liens avec leur activité professionnelle."

Dans les collèges, le droit syndical de l'UNATOS tend vers zéro

L'UNATOS et la FSU ont demandé une entrevue au président du Conseil Général

Pétition : LA SOLIDARITE NE DOIT PAS DEVENIR UN DELIT

Le 11 novembre 2006, près de 200 personnes, militants syndicaux, associatifs, politiques, des élus républicains, des membres du Resf13, des citoyens... manifestent de manière déterminée mais non violente à l'aéroport de Marseille-Provence contre l'expulsion d'un père de famille de deux enfants scolarisés à Marseille et la mettent en échec.

Plus d'un mois après ces événements, Florimond Guimard, professeur des écoles à Marseille, militant syndical et associatif, était placé en garde à vue et devra comparaître le 20 Avril à 14h devant le Tribunal Correctionnel d'Aix-en-Provence (40 Bd Carnot) pour « violence en réunion avec arme par destination ».

on peut signer par internet :

<http://www.educationsansfrontieres.org/spip.php?article4861>

Courrier reçu à la FSU :

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

SECTION de Chalon-sur-Saône (25 route de Buxy 71100 St Rémy

Tél. 06 82 84 17 89 ou 03.85.55.18.04)

objet / permanence juridique

Chalon sur Saône, le 25/03/07

La section de Chalon/sur/Saône de la Ligue des droits de l'homme vous informe qu'elle tiendra une **permanence tous les premiers lundis du mois, de 18h à 20h**, à la maison des associations afin de recenser et de tenter d'apporter une aide et un soutien juridique à toutes les personnes rencontrant des problèmes relevant de l'atteinte aux droits de l'homme ,

Notre première permanence aura donc lieu Lundi 2 avril à 18h

Avec nos meilleurs sentiments

Pour la section de Chalon/sur/Saône

La présidente Aline Janet

Voici la nouvelle composition du Conseil Délibératif Fédéral Départemental suite aux votes de fin 2006. Dans la colonne de droite,

SN indique les représentants des syndicats nationaux,

LOU les représentants de la liste "pour une orientation unitaire"

LEE les représentants de la liste ouverte "école émancipée"

MEMBRES DU CDFD AU 14 MARS 2007						
NOM	PRENOM	VILLE	SYNDICAT	EMAIL	CDFD_TS	CDFD_
PICARD	Martine	LUGNY	EPA-71	non	Titulaire	SN
CANON	CHRISTINE		SNASUB	chritinesaisy@aol.com	Titulaire	SN
ROZET	DAVID	BLANZY	SNE	non	Titulaire	SN
HAIGRON	BARBARA	ST MARCEL	SNEP	s3-dijon@snepsu.net	Titulaire	SN
MAZENOT	Jean Marc	TOURNUS	SNEP	mazenotj@yahoo.fr	Titulaire	SN
SACARD	SYLVIE	ST REMY	SNEP	jesyl.sacard@wanadoo.fr	Suppléant(e)	SN
DAUMAS	Françoise	St REMY	SNEP	non	Suppléant(e)	SN
BARTHELEMY	Muriel	ETRIGNY	SNEPAP	muriel.barthelemy@justice.fr	Titulaire	SN
GOBILLIARD	Françoise	CHALON SUR SAONE	SNEPAP	francoise.gobilliard@justice.fr	Suppléant(e)	SN
SICARD	NICOLE	MONTCEAU LES MINES	SNES	???	Titulaire	SN
MOREL TRINQUET	PATRICK	MACON	SNES	morel-trinquet-patrick@wanadoo.fr	Titulaire	SN
VESSILLER	GHISLAINE	TOURNUS	SNES	vessiller-fonfreide@wanadoo.fr	Titulaire	SN
HIMBERT	BRUNO	CUISERY	SNES	bruno.himbert@wanadoo.fr	Titulaire	SN
CUNIN	CLAUDE SYLVIE	CHALON SUR SAONE	SNES	cs.cunin@didact.org	Titulaire	SN
SANDON	Jean-Michel	LUGNY	SNE-Sup	jm.sandon.snz@wanadoo.fr	Titulaire	SN
LAMOTTE D'INCAMP	ANNE-CHARLOTTE	DAVAYE	SNETAP	jerome.escalier@wanadoo.fr	Titulaire	SN
GOURLIER	Maryse	TOURNUS	SNETAP	gourlier@tiscali.fr	Suppléant(e)	SN
CHAMBELLANT	LAURE	CHALON SUR SAONE	SNETAP	laure.chambellant@club-internet.fr	Suppléant(e)	SN
SCHMID	Claudie	TOURNUS	SNICS	non	Suppléant(e)	SN
JUSTAL	Nicolas	LE CREUSOT	SNPES-PJJ	pij.abfc@snpespij.fsu.fr	Titulaire	SN
DINET	PIERRE		SNPES-PJJ	p.dinet@wanadoo.fr	Suppléant(e)	SN
DAILLOUX	MARC	LA CHAPELLE SOUS UCHON	SNUipp	marcdailoux@wanadoo.fr	Titulaire	SN
DOSSIER	Anne	MACON	SNU-TEFI	dossier.anne@dd-71.travail.gouv.fr	Titulaire	SN
BIGARNET	MARC	MACON	SNU-TEFI	marc.bigarnet@anpe.fr	Suppléant(e)	SN
MONTSAINGEON	CARINE	MACON	SYGMA	carine.monsaingeon@agriculture.gouv.fr	Titulaire	SN
GERBAUD	Jean Marie	MACON CEDEX	SYGMA	jean-marie.gerbaud@agriculture.gouv.fr	Suppléant(e)	SN
EYZAT	BERNARD	MACON	UNATOS	eyzat.bernard@neuf.fr	Titulaire	SN
BECCUET	CHRISTIAN	ST SERVIN DU BOIS	SNEP	becquetc@wanadoo.fr	Titulaire	LOU
PERROT	Philippe	LUGNY	SNEP	snep71@wanadoo.fr	Titulaire	LOU
GOURLET	JEAN-FRANCOIS	St REMY	SNES	Jean-Francois.GOURLET@tele2.fr	Titulaire	LOU
AYMANS	LEONARDO	CHAMPFORGEUIL	SNES	leonardo.aymans@free.fr	Titulaire	LOU
GRISOT	MARTIAL	CHALON SUR SAONE	SNES	m.grisot@laposte.net	Titulaire	LOU
KEMPTON	Jacqueline	MACON	SNES	kempton@wanadoo.fr	Titulaire	LOU
LEMAL	Yves	FARGES LES CHALON	SNES	yves@didact.org	Titulaire	LOU
PRESUMEY	Roger	FONTAINES	SNES	presumey@wanadoo.fr	Titulaire	LOU
VIARDOT	Martine	CHALON SUR SAONE	SNES	non	Titulaire	LOU
LARVOR	ALAIN	CHATENOY LE ROYAL	SNES	alain.larvor@wanadoo.fr	Titulaire	LOU
PONCIN	GUY	PRETY	SNES	guy.poncinc@wanadoo.fr	Titulaire	LOU
HIMBERT	BRUNO	CUISERY	SNES	bruno.himbert@wanadoo.fr	Suppléant(e)	LOU
TISSIER	Laurent	CRISSEY	SNPES-PJJ	chantaltissier@hotmail.com	Titulaire	LOU
VIAN	BRUNO		SNUEP	?	Titulaire	LOU
MARTINET	Jean Marc	CHALON SUR SAONE	SNUEP	jean-marc.martinet@wanadoo.fr	Titulaire	LOU
VALADE	Philippe	MONTCHANIN	SNUEP	philippe.valade2@wanadoo.fr	Titulaire	LOU
CHANLON	René	CHALON SUR SAONE	SNUEP	rc05@infonie.fr	Titulaire	LOU
BARDAY	Paul	MACON	SNUipp	paul.barday @ wanadoo.fr	Titulaire	LOU
CONTI	JEAN LOUIS	BEY	SNUipp	contijl@wanadoo.fr	Titulaire	LOU
MATRON	Lucien	CHALON SUR SAONE	SNUipp	lucien.matron@wanadoo.fr	Titulaire	LOU
CHAUVET	DOMINIQUE	ST MARCEL	SNUipp	leschauvet@wanadoo.fr	Suppléant(e)	LOU
GONNOT	DOMINIQUE	CHALON SUR SAONE	SNUipp	domiphil.gonnot@wanadoo.fr	Suppléant(e)	LOU
LEPRON	CHANTAL	CHALON SUR SAONE	SNUipp	mainaut@wanadoo.fr	Suppléant(e)	LOU
DORMAGEN	Philippe	CHARNAY les MACON	SNU-TEFI	philippe.dormagen@wanadoo.fr	Titulaire	LOU
PAILLARD	Xavier	AUTUN	SNU-TEFI	xavier.paillard@anpe.fr	Titulaire	LOU
ACAMPORA	DOMINIQUE	MACON	UNATOS	dominique.acampora@neuf.fr	Titulaire	LOU
CASSIER	GENEVIEVE	CHALON SUR SAONE	SNES	g.cassier@libertysurf.fr	Titulaire	LEE
COTHENET	GERARD	ST GERMAIN DU BOIS	SNES	cothenetg@yahoo.fr	Titulaire	LEE
DUBOIS	MARIE CHRISTINE	MONTCEAU LES MINES	SNES	non	Titulaire	LEE
DELABRE	BERNARD	MONTCEAU LES MINES	SNES	bernard.delabre@neuf.fr	Titulaire	LEE
COLIN-CORDIER	MARIE CLAUDE	BUXY	SNES	colin.cordier@libertysurf.fr	Suppléant(e)	LEE
GOLA	PHILIPPE	CHALON SUR SAONE	SNES	non	Suppléant(e)	LEE
MAGNIEN	JEAN FRANCOIS	ST MARTIN BELLE ROCHE	SNES	j-f.magnien@wanadoo.fr	Suppléant(e)	LEE
THIELLAND	JEAN-PIERRE	CHALON SUR SAONE	SNUipp	jeanpierrethielland@minitel.net	Suppléant(e)	LEE

Vœu du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale du 2 mars 2007

Constatant l'insuffisance manifeste des dotations pour le premier comme pour le second degrés, le CDEN, réuni le vendredi 2 mars 2007, refuse les propositions de répartitions aussi bien pour le premier que pour le second degré et exprime donc un **avis négatif** sur la déclaration de rentrée 2007 proposée.

Il demande aux représentants de l'État d'être son interprète auprès de Monsieur le Recteur et du Ministre de l'Éducation nationale pour réclamer une autre rentrée dans les écoles et les collèges de Saône-et-Loire.

Ce vœu a été voté à l'unanimité moins deux voix et trois non participations au vote statutaires.

Communiqué de presse FSU 89

Les collèges rénovés de Noyers et Clavel d'Avallon vont-ils appartenir à un consortium privé ?

C'est ce qu'a décidé le Conseil Général. A cours de trésorerie, il serait dans l'incapacité de respecter ses engagements de reconstruction de ces deux collèges vétustes. Il a alors décidé de faire appel à des consortiums privés, ceux-ci devenant propriétaires des dits collèges pendant 20 ans et assurant certaines prestations d'entretien. Le Conseil Général paierait un loyer qui, en fin de compte, reviendrait beaucoup plus cher pour les contribuables icaunais ... que les remboursements d'un emprunt !

Cette opération extrêmement rare (pour l'instant ?), s'appelle un Partenariat Public-Privé. Cela permet de minimiser virtuellement la dette publique du Conseil Général et de verser quelques bénéfices aux actionnaires des consortiums qui seront choisis ... par les Conseillers Généraux !

Les décisions prises par le Conseil général posent de lourds problèmes. On assiste là à une évolution importante en matière de glissement de responsabilité au privé, de désresponsabilisation du public sur ses établissements scolaires. Une première étape ? Et n'y a-t-il pas danger pour l'avenir des missions des personnels TOS (techniciens, ouvriers et services) nouvellement " décentralisés " ? Peut-on nous assurer qu'à terme, il n'y aucune crainte que cette évolution conduise à une privatisation des services d'hébergement (demi-pension, internat), d'entretien et/ou de maintenance, d'accueil dans les collèges en question ?

La FSU, fédération syndicale majoritaire dans l'enseignement, est totalement opposée à ce type d'opération. Elle s'étonne que les principes de démocratie et de transparence de base n'aient pas été respectés et que le Comité Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) qui siège en compétence pour le département n'ait pas été le lieu d'une concertation préalable.

La FSU considère que l'Éducation, comme d'autres services publics, est un des biens communs de la population. A ce titre, sa gestion ne doit pas relever de critères seulement financiers mais prendre en compte l'intérêt de tous, dans le respect du principe de laïcité et reposer sur une véritable démocratie sociale, impliquant usagers, élus, et personnels avec leurs représentants syndicaux.

Elle appelle les personnels de l'éducation mais aussi l'ensemble des icaunais à manifester leur opposition, notamment en direction de leur Conseiller Général.

Une désastreuse préparation de rentrée 2007 dans les collèges du 71

Les résultats calamiteux du Groupe de Travail du 19 mars qui s'était prolongé toute la journée avait conduit l'ensemble des délégations syndicales à une décision de boycott du CTPD (Comité Technique Paritaire Départemental) qui devait se tenir deux jours après. Le quorum n'ayant pu être atteint, cette réunion n'a donc pas pu se tenir. Il avait également été décidé que les représentants syndicaux siègeraient au repli et présenteraient une déclaration commune très offensive (voir page.6).

Comme prévu, hélas, et malgré les nombreuses interventions argumentées des représentants de la FSU, le bilan de cette dernière séance est catastrophique.

62 postes sont fermés dans les collèges de Saône-et-Loire : ces fermetures affectent principalement les disciplines suivantes : histoire/ géographie (10), maths (9), technologie (7), lettres modernes (6), anglais (5), lettres/anglais (5). Sur les 16 mesures de carte scolaire prévues, 16 fermetures de postes occupés par un titulaire qui perd ainsi son affectation et doit donc participer au mouvement de mutation intra, 5 concernent les lettres modernes.

Le solde (créations : 7 / suppressions : 62) est de - 55 postes définitifs. Les documents de l'Inspection Académique n'osent plus faire figurer l'adjectif " définitif " lui préférant - réalisme oblige...- celui de " stable " ! Il faut remonter à...1988 pour retrouver un retrait aussi massif de postes !

Comme l'an dernier, et cela devient décidément une très mauvaise nouvelle habitude, le nombre de postes retirés est largement supérieur au nombre d'ETP (Equivalent Temps Plein) - 41 - retirés de la dotation départementale lors de la répartition académique.

Rappelons que l'Inspection Académique prévoit 391 élèves de moins à la rentrée 2007 en collèges ce qui fait 1 poste définitif supprimé pour 7 élèves de moins ! Baisse démographique que de mauvaises actions on commet en ton nom !

Les malheurs arrivant souvent en groupes, la proposition de répartition ne contient qu'un seul poste provisoire entier sur un même établissement. Là encore du jamais vu dans le 71.

La plupart des établissements recevront en septembre des groupements d'heures-postes dits BMP (Bloc de Moyens Provisoires) en plus des postes complets et des HSA (Heure Supplémentaire Année). Ces BMP représentent aujourd'hui 10,5% de la DHG (Dotation Horaire Globale) départementale et parfois ils sont de 3 heures seulement ce qui va entraîner des nominations de TZR (Titulaire sur Zone de Remplacement) sur plusieurs établissements.

Les établissements auront souvent aussi des heures à " rendre " à un autre établissement. On assiste cette année à la multiplication des CSD (Complément de Service Donné) et donc de postes partagés qui atteignent 16,3 % de la DHG 71. Là encore des titulaires vont devoir partager leur activité professionnelle sur deux lieux parfois éloignés.

A la fin de cette triste séance, les délégations syndicales unanimes ont soumis au repli du CTPD le vœu suivant : " **Les membres du CTPD, réunis le jeudi 22 mars, considérant l'insuffisance de la dotation attribuée au département, s'opposent au projet de répartition d'emplois qui vient de leur être présenté dans le cadre de la préparation de rentrée 2007 pour les collèges du département.**" Ce vœu a été adopté par 9 voix - la parité syndicale - contre 8 - la parité administrative.

Déclaration unitaire

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames, Messieurs,

Les représentants de la FSU, de l'UNSA Education, du SGEN/CFDT, de la CGT éducation et de FO ont refusé de siéger le mercredi 21 mars 2007 au CTPD qui était convoqué pour donner un avis sur les implantations et les retraits d'emplois dans le cadre de la préparation de rentrée 2007 dans les collèges et les SEGPA de Saône-et-Loire. Malgré leurs demandes réitérées et formulées clairement au cours des précédents CTPD et CDEN, la dotation attribuée au département n'a pas évolué et reste dramatiquement insuffisante. Le Groupe de Travail qui vient de se dérouler le lundi 19 mars n'a fait que confirmer cet état de fait. A partir d'une dotation indigente, il n'est évidemment pas possible d'assurer une répartition satisfaisante et ces élus du personnel ne peuvent en aucun cas cautionner la préparation de rentrée 2007 qui va leur être présentée.

Dans le cadre national du retrait de 5060 Equivalents Temps Pleins, ce sont donc 41 Equivalents Temps Pleins qui seront supprimés pour les seuls collèges du 71 alors que ceux-ci n'accueilleront que 391 élèves de moins : soit 1 poste supprimé pour moins de 10 élèves. Depuis 2004, ce sont 105 postes définitifs en collèges qui auront été supprimés auxquels il faudra donc ajouter pour la prochaine rentrée plus de 50 suppressions au titre de 2007. En effet, à l'ouverture de cette séance de repli du CTPD et à l'issue du Groupe de Travail, ce sont 60 postes qu'on n'ose plus appeler définitifs qui sont proposés à la fermeture, 6 à l'ouverture et 3 au blocage. Loin de justifier des retraits de poste, la baisse démographique devrait être au contraire l'occasion d'une amélioration de l'encadrement des élèves.

Ce bilan désastreux, qui constitue un triste record - le plus grand nombre de suppressions de postes en collège jamais enregistrées depuis plus de dix ans en Saône-et-Loire - va induire malheureusement de graves conséquences dans les établissements:

- Des effectifs plus chargés encore dans les divisions.
- Des dédoublements réglementaires qui ne pourront se faire.
- La disparition d'Itinéraires de Découverte et parfois des Itinéraires de Découverte dans un établissement.
- Des groupes de langues - vivantes et anciennes - moins nombreux et plus remplis
- Des options supprimées.
- Des établissements qui ne pourront assurer la chorale ou qui le feront avec un horaire réduit.

Des menaces sur le sport scolaire

- Des mises en cause de l'avenir de l'enseignement de l'allemand et celui des enseignants de cette discipline.

On pourrait multiplier les exemples qui montrent la grave détérioration des conditions d'encadrement des élèves à la prochaine rentrée.

Mais cette rentrée se distingue aussi par la mise en œuvre du nouveau décret de Robien sur les modifications de service des enseignants qui, à lui seul, est au plan national à l'origine du retrait de plus de 3000 postes et pèse très négativement dans cette préparation de rentrée 2007 en Saône-et-Loire. Après les journées nationales d'action du 18 décembre, du 8 février, l'Intersyndicale de l'Education appelle encore dans cette semaine du 19 au 24 mars à multiplier les initiatives prenant des formes diversifiées pour combattre ce décret qui modifie les conditions de travail des enseignants et se traduira concrètement pour de nombreux collègues par une perte de salaire ou l'obligation de travailler davantage sans rémunération nouvelle.

On nous permettra justement maintenant d'insister particulièrement sur les conséquences concernant nos collègues de cette préparation de rentrée calamiteuse.

En effet, le bilan fera apparaître une multiplication impressionnante de Blocs de Moyens Provisoires - à cette heure, il n'est prévu qu'un seul poste provisoire entier alors qu'on en comptait par exemple 27 en 2004 ! - et des postes partagés sur au moins deux établissements. Les heures " trajet " augmentent cette année de presque 50% ! Ces postes avec complément de service donné dans une ou des communes limitrophes ou non posent à la fois des problèmes de toute nature - personnel et pédagogique - et contribuent eux aussi à l'aggravation des conditions de pratique du métier d'enseignant. Les TZR (Titulaire sur Zone de Remplacement), nos plus jeunes collègues, vont être les premières victimes de cet état de fait. Avec cette multiplication des BMP - parfois de seulement quelques heures - ils vont être contraints de parcourir de grandes distances pour rejoindre des établissements (2 voire 3 et pourquoi pas 4) où ils devront assumer des emplois du temps décousus. Plus encore que les années passées, ils vont devoir compenser les béances de la dotation et, variables d'ajustement, faire le travail ingrat pour que les établissements fonctionnent correctement et donnent l'illusion que tout va bien dans le meilleur des mondes possible. Nous tenons ici à attirer l'attention sur ces jeunes titulaires les plus maltraités aussi bien sur le plan de l'emploi que sur celui de la rémunération.

Bien sûr, il y a une autre conséquence d'une extrême gravité, c'est la vingtaine de mesures de carte scolaire c'est-à-dire la suppression de postes pourvus, et pourvus parfois depuis de nombreuses années, qui obligera leur titulaire à une demande de mutation non souhaitée mais nécessaire. Quand on sait que des disciplines dans les collèges du 71 telles que par exemple les Lettres Modernes, les Mathématiques ou L'Histoire/Géographique voient amputer leur potentiel d'environ une dizaine de postes et qu'en outre le département devra rendre l'équivalent de 72 Equivalents Temps Pleins en lycée, on peut légitimement s'interroger et s'inquiéter très fortement du sort des collègues touchés.

Elus des personnels, nous sommes ici pour représenter nos collègues et concourir à l'amélioration du service public. Nous refusons donc toute suppression de poste car nous considérons, répétons-le, que la baisse démographique devrait être l'occasion d'améliorer les taux d'encadrement des élèves et non de les réduire massivement. Par conséquent, dans cette instance, nous ne cautionnerons aucune mesure dégradant les conditions de travail de nos collègues et les conditions d'étude de nos élèves. Nous ne cautionnerons donc aucune suppression de poste, aucun service à cheval sur deux établissements de deux communes différentes, aucun complément de service dans une autre discipline que la discipline de formation, aucune nouvelle implantation de poste bivalent. Nous revendiquons pour chaque professeur le droit à un poste fixe et entier dans un seul établissement et dans sa discipline de formation.

On le voit la préparation de rentrée 2007 telle qu'elle s'annonce ne donne pas du tout l'image d'un vrai Service Public de l'Education. En ce mois de mars, veille d'échéances électorales importantes et au moment où les candidats à la Présidence déclinent leur programme et leur ambition pour l'Ecole de la République, nous ne pouvons que souligner le caractère urgent et nécessaire de deux mesures qui permettraient une rentrée scolaire 2007 satisfaisante dans les établissements de Saône-et-Loire :

- un collectif budgétaire important permettant la création de postes entiers
- l'abrogation du décret de Robien sur les obligations de service des professeurs.

Appel du Congrès du SNES à la profession

Le décret Robien ne doit pas survivre à la présidentielle!

Les enseignants du second degré sont engagés dans un conflit majeur avec le Ministre de l'Education nationale depuis maintenant 6 mois. Ils n'acceptent pas le décret sur les obligations de service que le Ministre leur a imposé sans la moindre concertation. En effet ce décret:

- pénalise sans aucune justification près de 100 000 enseignants qui devront travailler plus ou gagner moins
- porte atteinte à la qualité de l'enseignement en multipliant les affectations sur plusieurs disciplines et les affectations sur plusieurs établissements.

Ils n'acceptent pas plus la suppression de 6 000 postes à la rentrée qui en rajoute au sinistre que subit le second degré depuis 2003 (27 000 postes supprimés)

Les enseignants se sont massivement mobilisés lors des grèves unitaires du 18 décembre et 8 février, 30 000 d'entre eux ont manifesté à Paris le 20 janvier. Ils se sont engagés, en même temps dans un vaste mouvement d'actions locales touchant un millier d'établissements : délégations auprès des pouvoirs publics, information des parents, occupations nocturnes d'établissements, distributions de tracts, grève du zèle, boycott et reports d'examens blancs. Leur intersyndicale représentant 99% des personnels concernés a multiplié les démarches auprès du ministre. Les instances paritaires ont fait connaître leur opposition au décret.

Face à cette unanimité, le ministre a fait le choix de ne rien entendre et de refuser toute discussion.

Dans cette situation, le SNES a pris la responsabilité d'appeler à une nouvelle grève le 20 mars. Si le ministre a été contraint à une concession sur la hors classe à quelques jours de la grève, la détermination des personnels n'en est pas moins restée entière. Le retentissement de cette journée a été tel que plusieurs candidats à la Présidence de la République ont dû à cette occasion prendre position.

Désormais O. Besancenot, S. Royal, F. Bayrou, M.G. Buffet et N. Sarkozy se sont tous engagés à remettre en cause le décret s'ils étaient élus.

Toutes les conditions sont donc réunies pour que le décret ne survive pas aux présidentielles.

Le Congrès appelle cependant les personnels à ne rien considérer comme acquis, à poursuivre et amplifier leur action pour que les engagements pris soient tenus

- Le ministre de l'Education, seul responsable des blocages actuels, doit enfin prendre toute la mesure de la situation, abroger sans délai le décret et prendre les mesures nécessaires afin que, le plus rapidement possible, la rentrée se prépare sur d'autres bases.
- Le futur gouvernement devra tenir les engagements des candidats (abrogation du décret et collectif budgétaire permettant le rétablissement des postes supprimés à la rentrée 2007)

Le Congrès appelle les personnels

- à généraliser l'opération «à chaque établissement son action contre le décret Robien» et à **préparer la rentrée** dans les établissements sur de nouvelles bases (abrogation du décret et rétablissement des postes)
- à se saisir de toutes les occasions (initiatives organisées dans les académies, 1er mai, Fête nationale des Services publics à Firmi le 31 mars, actions autour du lundi de Pentecôte) pour faire connaître nos propositions et **mener une campagne d'opinion publique** en s'appuyant sur la brochure «notre ambition pour l'école»
- à préparer dès maintenant pour la **2eme quinzaine de mai une journée de Forum-Rassemblements** du second degré à Paris et dans les académies. L'objectif est d'interpeller ensemble, enseignants, parents et lycéens le nouveau gouvernement sur les mesures immédiates (décret et postes) mais aussi sur les propositions que porte le SNES pour un véritable changement de cap du Second degré: élévation des qualifications pour tous, garantir partout une école de qualité, développer des équipes pluriprofessionnelles et libérer du temps dans le service des enseignants pour le suivi des élèves, prise en compte de leur charge de travail, amélioration de leurs carrières et de leur pouvoir d'achat)

Le Congrès appelle les personnels à maintenir la pression et à se tenir prêt à toute éventualité, en particulier si les engagements pris tardaient à être tenus. Aucune modalité ne doit être exclue, y compris le recours à la grève.

Jeudi 29 mars, François PATRIAT a reçu les organisations syndicales académiques d'enseignants

Il était accompagné de Guy FERREZ, de Philippe BAUMEL et des chefs de services.

Syndicats représentés : CGT-éduc, SGEN-CFDT, UNSA, FSU (Jean Danési, Philippe Dormagen et Jacques Pioch étaient présents).

Le président de la Région souhaitait avoir l'avis des organisations syndicales sur la conduite à tenir du Conseil Régional face :

- aux difficultés de concertation avec le Rectorat ;
- aux décisions rectorales pour la rentrée 2007 ;
- à leurs conséquences en termes de carte scolaire.

La FSU a défendu les positions suivantes :

- nécessité d'une réelle concertation et une réflexion approfondie sur la carte des formations entre les représentants du personnel et les deux autorités, politiques et administratives, que sont la Région et le Rectorat ;
- nécessité d'un discours clair et précis du Conseil Régional sur la politique éducative de l'Etat en ce qui concerne l'apprentissage ;
- nécessité d'un soutien plus affirmé de la formation initiale professionnelle publique ;
- amélioration des transports et de l'hébergement des élèves, ainsi que de la diffusion de l'information sur les formations, notamment en zones rurales.

Les réponses des représentants de la Région

- accord pour une " concertation réelle approfondie et fructueuse " (proposition de deux réunions par an et réactivation du CAEN d'octobre) ;
- accord pour développer et mieux faire connaître la formation professionnelle publique ;
- ils attendent de nous une analyse lucide sur la carte des formations et une discussion sur ce qui est souhaitable et ce qui, de leur point de vue, peut être acceptable ;
- volonté de maintenir les formations dans les zones rurales en développant leur attractivité.

Dans un contexte de relations conflictuelles entre une région de Gauche et un gouvernement de Droite, le président du Conseil Régional souhaitait avoir l'avis des organisations syndicales sur la conduite à tenir vis à vis des propositions du rectorat (rupture ou poursuite des négociations avec le Rectorat).

Nous avons réaffirmé l'indépendance totale de la FSU vis à vis des structures politiques.

L'ensemble des organisations syndicales a admis qu'il serait irresponsable d'arrêter les négociations.

Séance plénière du Comité Economique et Social de Bourgogne du 28 mars 2007

Déclaration FSU sur le projet d'avis concernant les schémas régionaux des formations sanitaires et sociales en Bourgogne

Dans ce projet d'avis concernant les schémas régionaux des formations sanitaires et sociales en Bourgogne, " le CESR tient à ce que l'étudiant ayant bénéficié d'une allocation, cofinancée par le Conseil Régional et un établissement, ait en contrepartie une obligation de service. Le CESR est attaché à la notion de contrat, il y voit un moyen de renforcer l'attractivité de ces territoires.

Si on n'y regarde pas de trop près, c'est positif. C'est une aide aux étudiants ayant des difficultés financières, et ça permet de maintenir les effectifs d'auxiliaires de santé dans les campagnes, que l'on appelle maintenant plus volontiers zones rurales.

Mais, pour la FSU, ce n'est qu'un pis-aller, car cela oblige les plus démunis à aller là où personne ne veut aller. **C'est une sorte de discrimination, à diplôme égal, entre ceux qui ont les moyens et ceux qui ne les ont pas**

Et de plus, ça ne renforce absolument pas l'attractivité des territoires, puisque s'ils étaient devenus attractifs, on ne serait pas obligé de forcer des gens à aller y travailler.

La façon dont l'avis traite des bourses, puisque c'est écrit dans le même état d'esprit, met tout autant à mal la notion de liberté : on ne s'attarde même pas à émettre un avis sur ces **bourses qui " n'offrent aucune possibilité d'inciter l'étudiant diplômé à exercer en Bourgogne. "** Dans cette phrase, le mot " inciter " à d'ailleurs probablement été utilisé à la place du mot " obliger ".

Heureusement que l'axe 2 s'appelle " assurer l'égalité d'accès aux formations sanitaires ", que la tendance à rendre gratuites les formations d'aides soignantes est soutenue, et que dans les préconisations on trouve le développement de l'attractivité de ces métiers ainsi que l'amélioration des conditions de travail et de rémunération.

La partie concernant les obstacles rencontrés par les demandeurs d'emploi pour accéder à la VAE manque de développement.

Quant au social, le CESR souligne que " le vieillissement de la population bourguignonne est à terme créateur d'emploi " : cela pose de façon plus aiguë le problème des formations dans ce secteur. Comme on est passé du tourisme tranquille à l'industrie du tourisme, on risque de passer d'une politique gérontologique balbutiante à l'industrie du vieillard.

Au vu principalement des observations sur les contrats "réciprosanté" et les bourses, la FSU s'abstiendra sur ce projet d'avis.



CASPEUR LE CHOMEUR

Combien sont-ils ces chômeurs fantômes à hanter l'hexagone alors que le gouvernement ne cesse de se féliciter de la baisse du chômage ou plus précisément de la baisse des chiffres du chômage ?

Ils représentent dans la réalité plus de la moitié des demandeurs d'emploi réels en France !

Pour témoin, en septembre 2006, le chiffre officiel annoncé du chômage était de 2,172 millions de demandeurs d'emploi ; alors qu'à l'ANPE le chiffre des usagers s'élevait à plus de 4,45 millions de personnes.

Qui sont ces " entités non remarquables " du chômage ?

Certains n'ont jamais été comptabilisés comme par exemple les demandeurs des DOM, ceux qui cherchent un emploi temporaire ou à temps partiel et les personnes non immédiatement disponibles pour occuper un emploi.

Depuis une vingtaine d'années, de nouvelles catégories ont été écartées du chiffre officiel : les dispensés de recherche d'emploi et les demandeurs en activité réduite.

Principales catégories de chômeurs " invisibles " en 2006 (en milliers !)

Chômeurs des DOM (total)	220
Demandeurs d'emploi temporaire ou à temps partiel	871
Dispensés de recherche d'emploi	412
Chômeurs en "activité réduite " soit ayant travaillé plus de 78 heures dans le mois	452
Demandeurs d'emploi non disponibles	321
TOTAL	2286

Depuis 25 ans, la part de ces chômages invisibles a été multipliée par 4 !

Malgré ces artifices statistiques, le chômage fin 2006 était à un niveau plus élevé qu'en mai 2002.

On peut dire que depuis 2002, les gouvernements n'ont pas réussi à faire baisser réellement le chômage mais l'ont au mieux stabilisé.

Toutes ces manipulations statistiques essaient de masquer le fait que depuis le début des années 1990, le chômage se maintient à un niveau élevé, c'est-à-dire depuis une quinzaine d'années autour de 4,5 millions de demandeurs d'emploi !

Tous ces chiffres ont été publiés par le Collectif " Autres Chiffres Du Chômage " dont font partie :

SNU-ANPE (FSU), SUD-ANPE, Réseau Alerte Inégalité, Stop précarité, Agir ensemble contre le Chômage (AC !), Mouvement National des Chômeurs et Précaires (MNCP)

L'UNEDIC a communiqué le nombre de chômeurs indemnisés au 31 décembre 2006

2 464 500 allocataires dont:

38 800 préretraités

122 000 en formation-conversion

456 600 au titre de la solidarité Etat

1 847 100 au titre de l'assurance chômage

Les ASSEDIC indemnisent plus de chômeurs que l'ANPE n'en compte officiellement

Or au 31 décembre 2006, l'ANPE comptabilisait 2 143 528 demandeurs d'emploi (catégorie 1, la seule catégorie dont on donne les chiffres)

cherchez l'erreur, on se demande surtout où sont passés les demandeurs d'emploi non indemnisés. L'actuelle politique qui consiste à les radier pour deux mois dès qu'ils ratent un rendez-vous est très efficace.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, chiffres officiels toutes catégories confondues est : 3 434 357

On comprend que l'INSEE rechigne à donner le taux de chômage, et que l'office européen des statistiques corrige à la hausse le taux "officiel".

Le 29 mars 2007, les agents de l' ANPE étaient en grève à l'appel de toutes les organisations syndicales.

Cette grève se situe parmi les mouvements les plus suivis dans l'histoire sociale de l'Agence, elle arrive au 3ème rang des grèves les plus importantes de l'Agence depuis 17 ans.

Le taux officiel de gréviste est de 43%, mais actuellement près de 25% des agents sont des précaires.

Explications de la grève ci-dessous

Les organisations syndicales de l'ANPE

CFDT / CGC / FO / CGT / SNAP-CFTC / SNU-FSU / SUD / UNSA

usagers du service public...

Les agents de l'ANPE sont en grève le 29 mars 2007,
à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales.

Pourquoi ce mouvement social ?

Parce que le service public est attaqué de toute part et que cette tourmente percute de plein fouet l'ANPE.

Parce que nous nous opposons à un projet de décret qui prévoit la mise en oeuvre de filiales commerciales de droit privé : les entreprises devront payer les services de l'ANPE.

Nous refusons que des sociétés privées de placement fassent des profits sur le dos des demandeurs d'emploi. Pour réaliser un maximum de bénéfices, ces organismes n'hésitent et n'hésiteront pas à les forcer à accepter n'importe quel emploi, dans n'importe quelles conditions, voire à les dénoncer pour " insuffisance de recherche d'emploi " !

Nous refusons que l'ANPE passe sous la tutelle du MEDEF !

Ce sont aussi les droits et les attentes des usagers qui sont menacés et ignorés par les pouvoirs publics.

Nous exigeons la gratuité et l'égalité de traitement pour les demandeurs d'emploi et les entreprises.

L'ANPE doit être en capacité d'apporter toutes les informations et les conseils utiles aux demandeurs d'employeurs comme aux employeurs.

**Demandeurs d'emploi,
vous n'êtes pas des marchandises !**

**Employeurs,
vous n'êtes pas des vaches à lait !**

**Agents de l'ANPE,
nous ne sommes pas des robots !**

une intersyndicale CGT, FSU, SOLIDAIRES, UNSA s'est réunie aujourd'hui en Saône et Loire sur **la prime de retour à l'emploi** de 1000 €.

Un certain nombre de salariés précaires du secteur public (en particulier des Emplois Vie Scolaire) a demandé cette prime et s'est heurté à un refus (aussi bien par la CAF que par les ASSEDIC) dont les justifications ne sont pas très claires.

La question qui se pose est :

Comment s'applique la date de mise en œuvre du 1er octobre 2006 pour les bénéficiaires ayant trouvé un emploi dans le secteur public ?

Est-ce la date du début de l'emploi ou la date de la demande de la prime ?

Pour répondre à cette question, l'intersyndicale de Saône et Loire pense qu'il faut aller interroger le recours hiérarchique prévu dans la circulaire du 17 février 2007, c'est-à-dire le Directeur Régional du Travail et de la Formation Professionnelle.

Comme il s'agit d'une personnalité régionale, il nous a semblé nécessaire de demander à nos structures régionales l'autorisation de faire cette démarche en leur nom ou avec leur appui.

Pour la FSU, ça ne pose aucun problème, et la Nièvre a demandé à participer à la délégation, mais les autres syndicats ont l'air d'avoir du mal à se décider.

ACTION SOCIALE : DU NOUVEAU

Dans les Commissions d'Action à tous les niveaux, nous avons régulièrement condamné par le passé le fait que les personnels engagés directement par les établissements étaient exclus de l'Action Sociale ministérielle. Le ministère a enfin pris en compte - mais en partie seulement - nos protestations constantes : les AED ont désormais droit à une partie des prestations d'action sociale, les Actions Sociales d'Initiative Académique (ASIA) et les Actions liées au Comité Interministériel à la Ville (CIV). Nous avons pris acte de cette amélioration relative, mais nous avons protesté contre le fait que les AED restent exclus des Prestations Interministérielles (PIM) et des Secours, et que les autres précaires (EVS ex AVS, contrats d'avenir etc.) n'ont toujours droit à rien.

A noter également que les plafonds de revenus limitant l'accès à la plupart des prestations ont été relevés (de 10 à 25% selon le cas), que la distance ouvrant droit à une aide aux déplacements pour raisons professionnelles a été ramenée de 50 à 40 km, et qu'une nouvelle ASIA (Aide à l'amélioration de l'habitat) a été créée. Ces évolutions, qui répondent pour la plupart à des revendications que nous soutenons constamment, sont positives, même si elles ne font souvent que rattraper en partie des dégradations antérieures.

Par ailleurs, suite à un texte général fonction publique, **les dépenses de transports en communs engagées à partir du 01.01.07 pour aller au travail** seront en partie remboursées (50% des sommes dépensées avec un remboursement maximum de 51,75 € par mois). Le Rectorat est en train de négocier les conventions nécessaires avec la SNCF et les organismes de transports en commun : que tous ceux qui sont concernés conservent bien les justificatifs de leurs dépenses depuis le 01.01.07, jusqu'à qu'ils puissent faire valoir leurs droits.

Normalement, tous les établissements (EPL, écoles et services) ont déjà été avisés par le Rectorat de ces changements, et ont dû les transmettre aux personnels susceptibles d'être concernés. Ces établissements ont dû également recevoir une affiche concernant l'AS en général. **Les renseignements détaillés (nature et montant des actions, bénéficiaires, critères et modalités, démarche à faire) seront disponibles sur le site du Rectorat à partir du 15 avril (<http://www.ac-dijon.fr>, rubrique "Espace administratif" chapitre "Action Sociale")**. Ils seront repris dans une plaquette à paraître fin mai, et qui sera distribuée à tous les actifs. Les retraités devront la demander au Rectorat (DASEF 3, Action Sociale) ou auprès des Assistants Sociaux des personnels dans les IA. Les dossiers de demande de prestations sont à demander au Rectorat (adresse ci-dessus).

Un rappel pour finir : en ce qui concerne le TOS, seuls ceux qui continuent d'être rémunérés par le ministère de l'EN et les retraités peuvent encore bénéficier de l'AS ministérielle.

Le 27 mars 2007, le SNICS 71 (syndicat national des infirmier(e)s conseiller(e)s de santé) s'est réuni à la maison des syndicats à Chalon, en présence de la secrétaire nationale et de la secrétaire régionale.

Principaux problèmes évoqués :

Suppressions de poste ou de demi postes et mesures de carte scolaire

Frais de déplacement : il n'y a pas assez d'argent pour assurer les missions de service public ; le 1er juin 2006, le SNICS Bourgogne a envoyé une lettre aux IA des 4 départements ; seul celui de Saône et Loire a répondu le 6 juillet qu'il fallait travailler dans le cadre des moyens attribués ; En 2006, 6 mois de retard dans les paiements des frais de déplacement ; Le rectorat n'applique pas les textes réglementant les frais de déplacement, en particulier en ce qui concerne les avances.

Les critères LOLF : ces critères servent à mesurer l'activité des infirmières (pourcentage de bilans de 6 ans, pourcentage d'enfants handicapés scolarisés, nombre d'AFPS délivrés (c'est la seule fonction relevant réellement de la fonction des infirmières), nombre de lycées non fumeurs) et sont en contradiction avec les missions définies en 2001, et en particulier la première qui est d'accueillir l'élève pour quelque motif que ce soit ;

En Bourgogne, le projet rectoral est l'éducation à la santé ; ça ne correspond pas aux missions de base, mais ça n'empêche pas les responsables d'essayer de culpabiliser les infirmières.

Logement : L'infirmière est logée pour un motif de nécessité absolue de service ; depuis 2005, cet avantage en nature est mis sur la fiche de paie ; ce sont surtout les petits salaires qui ont été pénalisés ; depuis le 1er janvier 2007, possibilité de choix entre deux modes de calcul ;

Aides aux déplacements domicile-travail : personne ne savait de quoi il retournait ; après recherche, il s'avère qu'un décret du 10 février 2007 autorise la mise en place de chèques transports, qui fonctionnent sur le même principe que les chèques restaurant, type d'aide qui n'existe pas à l'Education Nationale. Par contre, il existe un texte Fonction Publique qui prévoit des remboursements partiels à partir du premier janvier 2007 (voir texte ACTION SOCIALE de Roger Présumey page 11)